



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville d'Hirson s'est réuni en séance ordinaire, sur la demande et suivant la convocation de Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Maire, en date du vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre.

PRÉSENTS :

M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. BESNOU, Mme MOTTE, M. HERNOUX, Mme LION, Mme DOUCE, Mme POULET, Mme POTEAU, M. LIÉNARD, M. PRÉVOST, M. CHEVIGNÉ, Mme DESITTER, M. DÉROUÈS, M. ADAM, Mme DALMOLIN, M. COUPAIN, M. LALLEMENT, M. LEVENT, Mme GALOIN, M. MERCIER.

POUVOIRS :

M. DESSE à M. THOMAS.
Mme OTHELET à M. DÉROUÈS.
Mme LABROCHE à Mme CLOUET.
M. BONNECHÈRE à M. SOUPLY.
M. DEGELCKE à M. LEVENT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Hervé SOUPLY.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le compte-rendu du Conseil municipal du 24 juin 2024 qui est approuvé (29 voix pour).

Monsieur Hervé Souply est nommé secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour. Le Conseil municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère, ainsi qu'il suit :

1/ - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

48/2024 BUDGET GÉNÉRAL 2024 : REQUALIFICATION URBAINE, DÉCISION MODIFICATIVE N°2. Rapporteur : Hervé SOUPLY.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Administration générale », et après en avoir délibéré ;

APPROUVE les ouvertures et les virements de crédits présentés par le rapporteur.

Vote : 27 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, Mme Galoin, M. Degelcke, M. Levent) et 2 abstentions (M. Coupain, M. Mercier).

49/2024 ADHÉSION AU SERVICE PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE L' AISNE. Rapporteur : Marie-Claude CLOUET.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Administration générale », et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de renouveler son adhésion au service « Prévention et santé au travail » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion,

S'ENGAGE à inscrire les dépenses en résultant au budget de la ville.

Vote : 29 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, Mme Galoin, M. Coupain, M. Degelcke, M. Levent, M. Mercier).

2/ - POLITIQUES TERRITORIALES

50/2024 PERMIS DE LOUER : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES D'OHIS ET DE LANDOUZY-LA-VILLE. Rapporteur : Yannick MARLANT.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques Territoriales », et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec les communes d'Ohis et de Landouzy-La-Ville, la convention de partenariat pour la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence du logement dans le cadre du permis de louer, telle qu'elle est jointe en annexe, ainsi que ses éventuels avenants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne l'avenant à la convention permettant d'habilitier les agents à visiter les logements concernés par le dispositif permis de louer dans ces deux communes.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités résultant de la mise en œuvre de cette convention.

Vote : 24 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, Mme Galoin et 5 abstentions (M. Lallement, M. Coupain, M. Degelcke, M. Levent, M. Mercier).

51/2024 RAPPORT SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS : DIAGNOSTIC DE LA VILLE D'HIRSON. Rapporteur : Benoît ADAM.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la commission « Politiques Territoriales », et après en avoir délibéré ;
VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite loi « Climat et résilience » portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et notamment l'article 194, III,5,
Vu le décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols,
Vu l'article L.2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R.101-1 du Code de l'Urbanisme,
PREND ACTE du rapport relatif à l'artificialisation des sols sur le territoire communal.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif au bon déroulement de cette procédure.

Vote : 29 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, Mme Galoin, M. Coupain, M. Degelcke, M. Levent, M. Mercier).

52/2024 RÉSORPTION DES FRICHES URBAINES ET VALORISATION DES BERGES DE L'OISE : PRÉEMPTION DE L'IMMEUBLE 9, RUE DU 8 MAI 1945. Rapporteur : Yannick MARLANT.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques territoriales », et après en avoir délibéré,
DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AM n° 377 pour une superficie de 176 m², à un prix de cession fixé à 66 000 € hors frais d'acquisition et de 4 000 € de frais de commission ; AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir par-devant le notaire chargé de la cession ;
PRÉCISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné ;
PRÉCISE qu'en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts, modifié par l'article 24 de la loi de finances rectificative pour 1982 du 29 décembre 1982, cette acquisition sera exonérée des droits d'enregistrement.

Vote : 29 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, Mme Galoin, M. Coupain, M. Degelcke, M. Levent, M. Mercier).

53/2024 RÉSORPTION DES FRICHES URBAINES ET VALORISATION DES BERGES DE L'OISE : ACQUISITION DE L'IMMEUBLE 14 TER, RUE ALEXANDRE DUMAS. Rapporteur : Yannick MARLANT.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques territoriales », et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AB n° 113 pour une superficie de 96 m², à un prix de cession fixé à 67 500 € hors frais d'acquisition ;

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir par-devant le notaire chargé de la cession ;

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget de la ville ;

PRÉCISE qu'en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts, modifié par l'article 24 de la loi de finances rectificative pour 1982 du 29 décembre 1982, cette acquisition sera exonérée des droits d'enregistrement.

Vote : 29 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, Mme Galoin, M. Coupain, M. Degelcke, M. Levent, M. Mercier).

54/2024 COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE. Rapporteur : Jacky BESNOU.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques territoriales », et après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1524-5,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, et son décret d'application du 4 novembre 2022,

Vu le rapport annuel 2023 et ses annexes transmis par la SEDA et joints à la présente délibération,

PREND ACTE de la tenue d'un débat sur le rapport annuel de la Société d'Équipement du Département de l'Aisne (SEDA) concernant l'exercice 2023.

Vote : 29 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, Mme Galoin, M. Coupain, M. Degelcke, M. Levent, M. Mercier).

3/ POLITIQUES ÉDUCATIVES ET CULTURELLES

55/2024 TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE : CONVENTION AVEC L'ETAT. Rapporteur : Laurent HERNOUX.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques éducatives et culturelles », et après en avoir délibéré,

APPROUVE la tarification des repas de la restauration scolaire applicable à compter du 1^{er} novembre 2024, conformément à la grille tarifaire annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'Agence de Services et de Paiement, pour le compte et au nom du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, la convention triennale « Tarification sociale des cantines scolaires » et l'avenant « EGALim » joints en annexe à la présente délibération.

Vote : 29 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, Mme Galoin, M. Coupain, M. Degelcke, M. Levent, M. Mercier).

4/ PRÉVENTION ET ACTION SOCIALE.

56/2024 PROGRAMMATION 2024 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DELINQUANCE.

Rapporteur : Marie-Hélène POTEAU.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Prévention et action sociale », et après en avoir délibéré,

APPROUVE le Programme Local de Prévention de la Délinquance 2024 tel qu'il est annexé au présent rapport,

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la mise en œuvre du Programme Local de Prévention de la Délinquance 2024 sont inscrits au Budget 2024 de la Ville d'Hirson.

Vote : 25 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, Mme Galoin, M. Coupain et 4 abstentions (M. Lallement, M. Degelcke, M. Levent, M. Mercier).

Levée de séance à 20 h 27.